



**DELIBERATION N° 22/048 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DES 31 MARS ET 1ER AVRIL 2022**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA  
DI CORSICA DI I 31 DI MARZU È 1MU D'APRILE DI U 2022**

**SEANCE DU 28 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 avril 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Louis POZZO DI BORGIO  
M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI  
M. Jean-Baptiste ARENA à M. Paul-Félix BENEDETTI  
M. Jean BIANCUCCI à M. Romain COLONNA  
Mme Vanina BORROMEI à Mme Julia TIBERI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Paul-Joseph CAITUCOLI  
M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Santa DUVAL  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Santa DUVAL  
M. Antoine POLI à Mme Vanina LE BOMIN  
M. Pierre POLI à Mme Vanina LE BOMIN  
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy

COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 avril 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# ASSEMBLEE DE CORSE

## SESSION ORDINAIRE DES 31 MARS ET 1<sup>er</sup> AVRIL 2022

### COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

#### SEANCE DU 31 MARS 2022

Le 31 mars 2022, à 10 heures 22, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par sa présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** souhaite la bienvenue aux élus et invite les intéressés à porter un masque durant toute la durée de la session compte tenu des risques de contamination suscités par la circulation intense du virus. Elle demande à **Mme Lisa FRANCISCI**, secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal.

#### Sont présents :

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, Présidente de l'Assemblée de Corse,

**M. Hyacinthe VANNI**, Vice-président de l'Assemblée de Corse,  
**Mme Nadine NIVAGGIONI**, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse (Teams),

**Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI (Teams), Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN (Teams), Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI (Teams), Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI (Teams), Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di**

**BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI (Teams), François SORBA, Charlotte TERRIGHI (Teams), Julia TIBERI (Teams) et Hervé VALDRIGHI (Teams).**

**Sont absents et ont donné pouvoir : Mme Valérie BOZZI à Mme Marie-Anne PIERI, Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Sandra MARCHETTI, Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Michel SAVELLI, M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI, M. Paul QUASTANA à M. Paul-Félix BENEDETTI.**

**Sont absents : Mme et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Laurent MARCANGELI, Antoine POLI et Jean-Louis SEATELLI.**

**Sont également présents :**

**M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,**

**M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,**

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,**

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et de l'Energie de la Corse,**

**Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,**

**M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,**

**Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,**

**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,**

**Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,**

**M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.**

A l'issue, la **Présidente MAUPERTUIS** constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance.

Après avoir présenté es-qualités ses plus vives et sincères condoléances à la famille COLONNA, elle exige avec force que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette tragédie et réclame la

vérité et la justice. Elle invite **l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse** à observer une minute de silence.

Celle-ci achevée, elle indique qu'elle ne prononcera pas de discours de politique générale et qualifie « d'ore spente » le temps qui s'est écoulé depuis la mort d'Yvan COLONNA. Cette période a donné lieu à une forte mobilisation populaire au cours de laquelle le rôle de la jeunesse a été déterminant. Les revendications formulées n'ont laissé personne indifférent en Corse. Il en va de même de la visite du ministre de l'Intérieur.

Elle évoque l'annulation de la séance du 24 mars rendue nécessaire pour respecter la séquence de deuil. Elle s'exprimera cependant cet après-midi préalablement au débat.

S'agissant de l'ordre du jour, il est convenu de débiter par la traditionnelle séquence des questions orales. L'après-midi sera consacré au débat d'actualité. Le Budget Primitif et les autres rapports seront examinés lors de la séance de vendredi.

Elle rend hommage à Norbert LAREDO, militant nationaliste et de la cause écologiste, à Dorothee COLONNA-VELLUTINI, maire de Murzu et ancienne **Conseillère à l'Assemblée de Corse**, et à Martin CASANOVA, agent retraité de la collectivité qui a accompli l'essentiel de son activité au **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**, récemment décédés.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** s'associe à ces hommages et rappelle également la mémoire des agents Pascal ALFONSI, Jacqueline CANARELLI et PASTORI ainsi que celles de Pancrace FRANCISCI, ancien maire de Morosaglia, et Charles BELLINI, maire de Vallecalle.

Il souhaite la bienvenue au nouveau **directeur général des services**.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** ne manque de rappeler que l'intéressé a été accueilli par **la Commission Permanente** qui s'est tenue hier.

Elle procède à l'ouverture de la séquence des questions orales.

### Question n° 1

“Aides aux communes” (2022/O1/018) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

### Question n° 2

“Aménagement urbain de la Rocade d’Aiacciu” (2022/O1/022) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

### Question n° 3

“Fà di u 21 marzu una ghjurnata corsa di i prighjuneru pulitichi, di i dritti umani è di a libartà” (2022/O1/021) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

### Question n° 4

“Irrigation de la vallée du Rizzanese” (2022/O1/019) par **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **M. GIOVANNANGELI**,

### Question n° 5

“Hôpital de Bastia” (2022/O1/023) par **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**,

### Question n° 6

“Politique sociale d’urgence et perspective d’accueil de réfugiés ukrainiens” (2022/O1/020) par **Mme DUVAL** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**,

Au terme de la séquence des questions orales, **la Présidente de l’Assemblée de Corse** suspend la séance. Il est 11 heures 30. Elle fixe la reprise des débats à 14 heures.

La séance reprend à 15 heures 20.

Il est de nouveau procédé à l’appel nominal.

**Sont présents :**

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,**

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,  
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse (Teams),**

**Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI (Teams), Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI (Teams), Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN (Teams), Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI (Teams), Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI (Teams), Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI (Teams), Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI (Teams), Julia TIBERI (Teams) et Hervé VALDRIGHI (Teams).**

**Sont absentes et ont donné pouvoir : Mme Valérie BOZZI à Mme Marie-Anne PIERI, Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Michel SAVELLI.**

**Sont également présents :**

**M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,  
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,**

**M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,**



**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive,** en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et de l'Energie de la Corse,**

**Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,**

**M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,**

**Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,**

**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,**

**Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive,** en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

**M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.**

**La Présidente MAUPERTUIS** apporte des précisions sur les temps de parole attribués à chacun des groupes et se dirige vers le pupitre pour y prononcer un discours.

Elle constate que la mort d'Yvan COLONNA a provoqué une forte émotion au sein de la population et que la Corse traverse une crise sociale extrêmement grave. La venue du ministre Gérald DARMANIN qu'elle refuse de qualifier d'historique, s'est néanmoins soldée par une prise d'actes. Cela permettra d'entamer un nouveau cycle pour la Corse qui aboutira à la définition et à la mise en place de nouvelles compétences. Aussi, il y a lieu de s'interroger sur les modalités de sortie du présent cycle et sur celles de la construction de celui qui s'ouvre désormais.

Sur le premier point, elle pose deux préalables. D'une part, il ne peut y avoir ni vainqueur ni vaincu. D'autre part, il faut éviter que ce moment soit celui de la crise paroxystique que traverse la Corse. Cela constitue un obstacle au discernement empêchant la conduite d'une réflexion sur les solutions possibles et à l'appréhension de l'autre en qualité de partenaire.

En ce qui concerne le second point, il nécessite des signes forts et des gestes significatifs. Elle évoque ainsi le rapprochement des prisonniers politiques, la reconnaissance des différences et des divergences. Il est nécessaire également de poser les mots, de les peser et de se soustraire à la surenchère sémantique fréquemment dévastatrice. Elle appelle à la vigilance concernant les réseaux sociaux et les médias. La

question de l'identité est essentielle car elle a un caractère pluriel. Il est clair que nier cette évidence consiste à nier l'existence du peuple corse. Naturellement, il appartient aux élus de ce territoire de faire leur part de chemin et d'oeuvrer à l'édification d'un consensus sur l'autonomie. **La commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse** a déjà commis un important travail en ce sens. En tout état de cause, l'autonomie est tenue de répondre aux besoins du peuple corse. Il en résulte que l'argumentaire doit être logique, méthodique et transparent. Il est indispensable de poser les termes des négociations et de s'entendre sur le sens des mots et des actes. Cela implique :

- de comprendre les mêmes choses à l'issue des réunions de travail,
- d'expliquer de façon claire notre volonté,
- de faire montre de pédagogie.

Désormais, **l'Assemblée de Corse** doit être ouverte aux négociations car elle dispose d'un mandat pour aborder la question de l'autonomie.

**La Présidente MAUPERTUIS** conclut en soulignant que le 2 mars 1982 a débuté un chemin pour la reconnaissance de la particularité et de la singularité du peuple corse. Dans cet esprit, la représentation insulaire n'a ni le droit ni le choix d'échouer, pour le peuple corse, pour les patriotes.

**Le Président SIMEONI** prend la parole à son tour pour mentionner l'émotion palpable de toutes et de tous. **L'Assemblée de Corse** est le coeur battant de la vie démocratique insulaire et le moment sera historique dès lors que la représentation territoriale s'avèrera à la hauteur des enjeux.

Il insiste sur la séquence vécue depuis quelques semaines qui constitue l'une des plus marquantes de l'histoire de la Corse. Le 2 mars dernier, la collectivité commémorait la loi créant **l'Assemblée de Corse**, un moment politique mais également humain important. Il s'agissait de conduire une réflexion sur les quarante années écoulées. L'émotion parmi les invités était forte et il a souligné à cette occasion que les années considérées avaient été marquées par la tragédie, que cette dernière pouvait survenir à nouveau et qu'il fallait impérativement rompre avec ce cercle de malheurs. Au terme de son intervention, Yvan COLONNA se trouvait en arrêt cardio respiratoire consécutivement à une violente agression. Il s'agit d'un scandale d'Etat, résultat de l'absence d'application du droit au rapprochement sans laquelle l'intéressé ne serait pas décédé. De surcroît, la victime a toujours clamé son innocence. Le manquement au droit est caractérisé et le vote

unanime de **l'Assemblée de Corse** a été méprisé tout comme celui de nombreuses communes de Corse et de parlementaires. La Corse s'est alors embrasée. Mais cet embrasement est également la conséquence du refus de l'Etat et de deux Présidents de la République de prendre en compte les votes intervenus depuis 2015 et le fait majoritaire. En démocratie, il convient de respecter le peuple. Tous les événements qui ont eu lieu depuis le 2 mars 2022, trouvent leur origine dans ces trois manquements.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** ajoute que les nationalistes disposent de la légitimité mais il y associe la droite et les forces qui ne sont actuellement plus présentes dans l'hémicycle. La société corse ne saurait être édifiée avec des gagnants et des perdants. Le peuple corse ne se limite pas aux seuls nationalistes. Le devoir et la responsabilité de chacune et de chacun des élus résident dans l'emprunt uniquement des voies de la paix.

Il rappelle que le 17 décembre 2015 lors de son installation, il avait souhaité que s'ouvre un dialogue, un nouveau chapitre et il exhortait l'Etat à faire sa part de chemin, manifestement sans résultat sinon le mépris. Le 2 janvier 2018, il s'inscrivait dans la même démarche et faisait observer que la question corse ne se limitait pas à une problématique économique, sociale et institutionnelle. Elle revêtait aussi un caractère politique touchant à l'existence d'un peuple. Il s'agissait de construire une Corse disposant d'une autonomie de plein droit et de plein exercice. Le refus de toute avancée a constitué la seule et unique réponse de l'Etat. Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, il plaidait pour l'apaisement, la fin du conflit et la recherche d'une solution politique globale. Il a fallu le drame de la prison d'Arles suivi de sept jours de mobilisation populaire pour aboutir soudainement à la levée des statuts de DPS, à un rapprochement et à l'ouverture d'un processus. Les urnes doivent être respectées pour éviter que les Corses ne retournent dans la rue. Les élus sont placés à présent dans l'obligation de prendre leurs responsabilités et ne disposent d'autre choix que de celui de la réussite dans un cadre démocratique.

Il souligne qu'un document cosigné existe désormais sur la base duquel un cycle a vocation à s'ouvrir. Il le qualifie de processus historique visant à clotûrer le cycle qui s'achève. Cela étant les élus nationalistes ne renonceront pas à leurs revendications : reconnaissance du peuple corse, du statut de résident et de la langue corse. Ce sont des questions essentielles qui seront intégrées dans le champ des discussions et abordées même si l'Etat n'y est pas favorable dans l'immédiat. La première réunion se tiendra la semaine suivante. A cette occasion, la méthode de travail sera définie avec **l'Assemblée de Corse** mais aussi

avec ceux qui ne sont pas représentés dans l'hémicycle. Cette représentation s'effectuera sur la base des résultats du premier tour. Il convient d'y inclure également les forces vives de l'île tels les socioprofessionnels, les syndicats par exemple et la jeunesse fer de lance de la mobilisation.

Il met en exergue l'impérieuse nécessité de clotûrer un cycle et d'écrire une nouvelle page.

Les intervenants qui suivent n'ont pas manqué, à l'instar de **la Présidente MAUPERTUIS** et du **Président SIMEONI**, de manifester dans leurs propos soutien et compassion à la famille COLONNA.

**M. QUASTANA** dit que l'Etat n'ignore rien des revendications formulées par les nationalistes. Il procède à un historique des évènements qui ont précédé aux accords de Matignon. A l'origine, le Premier ministre Lionel JOSPIN avait posé le préalable de l'arrêt des violences à l'ouverture des discussions. Il observe que les négociations ont finalement débuté à la suite de l'attentat contre le bâtiment de l'URSSAF. La sensibilité de l'hémicycle était plurielle et diversifiée à cette époque. Nonobstant la méthode utilisée s'avérait particulièrement rigoureuse. En premier lieu, les élus ont pris soin de consulter et d'entendre les forces vives de l'île. En second lieu, des réunions se sont tenues entre les membres de **l'Assemblée de Corse** et ceux de **l'exécutif de Corse** pour parvenir à établir un tronc commun. Le seul point d'achoppement portait sur le pouvoir législatif auquel étaient opposés MM. RENUCCI, ZUCCARELLI et ALFONSI. Néanmoins, la représentation territoriale s'est déplacée à Matignon sur la base d'un certain consensus. C'est pourquoi, il est indispensable de définir la méthode ici et d'éviter de rencontrer l'Etat à Paris en ordre dispersé. Il avait été convenu à l'époque de distinguer deux étapes. La première ne prévoyait pas de modification institutionnelle et de là est né le statut de 2002. La seconde était plus ambitieuse. Lionel JOSPIN s'était engagé à mettre en oeuvre une réforme de nature constitutionnelle s'il était porté à la présidence de la République.

Enfin, sur les revendications nationalistes qui aboutiraient à la création de deux catégories de citoyens et que Paris juge inacceptable, **M. QUASTANA** objecte que la République y consent déjà en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie et en Alsace.

**M. BIANCUCCI** fait part de son inquiétude sur la situation qu'il qualifie de grave. Cela étant, il note qu'en mai 68 avec d'autres, il revendiquait une université à Corti et une autonomie de gestion. Il n'imaginait pas que le chemin serait si long. Il n'a pas adhéré au statut de 1982 mais il se

félicite de ce que le Premier ministre Michel ROCARD en 1990 ait reconnu dans une intervention à l'Assemblée nationale le fait colonial. Il énumère ensuite les différents épisodes qui ont jalonné l'histoire de la Corse et qui ne se sont pas soldés par de francs succès, voire souvent des échecs. Ainsi, il cite le statut Joxe, la mission interministérielle sous la présidence de Nicolas SARKOZY. Avec la cessation des activités militaires du FLNC en 2014 et l'accession au pouvoir des nationalistes en 2015, les conditions paraissaient idéales pour engager un dialogue.

Il constate que seuls les nationalistes ont tendu la main et il affirme qu'ils ne renonceront pas à le faire à nouveau.

Il est convaincu que la signature du document entre le ministre de l'Intérieur et **le Président du Conseil exécutif de Corse** servira de base pour avancer vers une solution globale.

**M. LUCCIONI** mentionne que, compte tenu de son âge, il a vécu l'affaire COLONNA au travers des trois procès de l'intéressé. Il conserve néanmoins en mémoire l'interview que ce dernier avait donné avant de prendre le maquis et fait état de la vidéo récente qui circule sur les réseaux sociaux et dans laquelle il dialogue avec un autre détenu dans la prison d'Arles. Il retient de M. COLONNA sa foi militante, son espoir et son optimisme de voir le peuple corse reconnu un jour dans ses droits. L'agression dont il a été victime a donné lieu à une mobilisation sans précédent qui a permis de modifier l'attitude de l'Etat.

**M. LUCCIONI** estime que la Corse est à un moment décisif de son histoire avec l'ouverture d'un processus susceptible d'entraîner cette île dans un avenir radieux et de mettre un terme à cinquante années de conflit. L'autonomie ne se limite pas à un projet juridique mais traduit le fait que les Corses sont un peuple, un pays debout, fier, épris de liberté, de démocratie et de justice.

**M. ANGELINI** constate qu'un dialogue s'ouvre et qu'il y a lieu de s'en féliciter même s'il a déjà identifié les conditions capables de le faire échouer. Il effectue une mise en garde mentionnant que la relation avec l'Etat a toujours constitué un moment de discorde entre les nationalistes et ces derniers sont tenus d'être vigilants pour l'éviter. A ce titre, il rappelle qu'au sein de cet hémicycle des nationalistes siègent dans l'opposition. Il évoque aussi la rupture qui peut intervenir entre les nationalistes et les autres. Aussi, est-il nécessaire que les nationalistes se respectent et que les Corses se rassemblent.

Il identifie deux questions sur lesquelles les débats porteront, la première concerne les fondamentaux, la seconde est d'ordre sociétal. La révision

de la Loi fondamentale est indispensable pour parvenir au règlement de ces deux problèmes.

Il cite Mme LEBRANCHU qui a affirmé que la Corse était "l'île la plus centralisée d'Europe" et s'inscrit, en ce qui le concerne, en faveur de l'autodétermination qui permet au peuple de se déterminer librement. Il n'existe pas d'autre chemin que celui du droit comparé et aucune solution sans reconnaissance du peuple corse, sans autonomie législative et sans libération de tous les prisonniers politiques.

**M. BENEDETTI** est persuadé que la Corse serait peuplée de plus d'un million d'habitants si elle avait suivie une trajectoire normative. Il est indispensable de solder à présent avec la France tout ce qui sépare et tout ce qui rapproche. Le vrai problème réside en fait dans l'occupation du territoire corse par la France. Les manifestations qui se sont déroulées les jours écoulés sont des manifestations d'adhésion et il n'est pas possible d'opposer le pays légal au pays réel. **M. BENEDETTI** ne croit pas à une logique de rapport de force mais à la construction d'un processus de paix. Il est indispensable que celle-ci se fasse d'abord entre les Corses. L'établissement d'un socle s'avère une nécessité. Dans cet esprit, il préconise de créer un espace d'harmonie et d'éviter la surenchère à l'aide d'une méthode consensuelle. Son groupe est prêt à trouver un accord sur un processus d'autonomie. Cependant, la main tendue de Paris ne saurait souffrir d'ambiguïté, le cas échéant la Corse a une grosse capacité de résilience. Il plaide pour un accord cadre constitué d'un accord d'idées.

Alors que la France demeure archaïque et fortement centralisatrice il observe que les pays situés à proximité et qui ont été marqués par le fascisme et le nazisme ont été, paradoxalement et au terme de ces périodes sombres, décentralisateurs. Il cite l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. En fait, la France en accordant l'autonomie à la Corse craint la contagion. Il s'oppose à un modèle pour l'île basée sur les Antilles ou le Pacifique et opte pour un recentrage sur la Méditerranée.

S'agissant de la violence actuelle, il l'interprète comme un réveil qui permettra d'inscrire la Corse dans une dynamique de progrès.

Les avancées sont incontournables. Tout mouvement contraire risquerait de se traduire dans les urnes par un vote de rejet qu'il qualifie de réactionnaire.

**Mme GIACOMETTI-PIREDDA** rappelle, tout en faisant référence au discours historique de Michel ROCARD, que la stricte application du droit aurait évité cette tragédie qui s'est ensuite traduite par une

mobilisation inédite de la jeunesse et a conduit un membre du gouvernement à se rendre en Corse.

Elle souhaite par ailleurs que l'on cesse de parler de "manipulations" concernant l'attitude des jeunes corses, étudiants et lycéens. Elle conteste une vision binaire du monde politique composée d'élus animés par une bonne volonté et des intentions louables, d'un côté, et de revanchards instrumentalisant la jeunesse, de l'autre. Corsica Libera a toujours été partisane d'un engagement basé sur un rapport de force strictement politique avec l'Etat. Ses membres ne nourrissent aucune aigreur et encore moins d'esprit de revanche. Elle s'insurge contre cette approche qui les voit "petits politiquement" et elle constate que les victoires électorales successives ne trouvent pas de réelle traduction politique. Elle dit que la revanche sera dans le rire de nos enfants. En l'état actuel, personne ne sort vainqueur de cette situation et Corsica Libera veut aussi la paix. Pour autant, sa sensibilité a une lecture critique du compte rendu signé par le ministre de l'Intérieur et le **Président du Conseil exécutif de Corse** dont le contenu propose un statut à la polynésienne. Par ailleurs et dès le lendemain, elle note que le Président Emmanuel MACRON a tenu des propos atténuant les engagements pris la veille par le ministre Gérald DARMANIN.

Elle juge possible de parvenir à des points de convergence eu égard notamment au discours tenu par **M. MARCANGELI** lors de la venue du ministre. Elle ajoute que l'autonomie législative ne correspond pas à une décentralisation plus poussée mais à un pouvoir d'agir, de faire les lois. Toutefois, les points de vue sont différents de l'autre côté de la Méditerranée où d'aucuns avancent que **la Collectivité de Corse** dispose déjà de compétences étendues. Cette remarque n'est pas recevable car les élus de la Corse n'ont pas de vrais moyens pour les exercer.

Il est clair que la question de la citoyenneté doit être portée au débat. Aussi, sa formation politique sera représentée à la rencontre prévue le vendredi 8 avril 2022.

Elle conclut en évoquant le Ghjuramentu prononcé le 17 décembre 2015 et sur la nécessité di un ghjornu fà Nazione.

**M. MARCANGELI** déplore la situation dans laquelle la Corse se trouve actuellement. Les heures sont sombres et difficiles. Concernant la minute de silence, elle a été observée par les membres du groupe **Un Soffiu Novu** car il convient de respecter le deuil. Ces derniers attendent également la vérité et la justice sur cette affaire. Il y a une faute administrative mais aussi politique dès lors que la demande unanime de

**l'Assemblée de Corse** formulée le 22 octobre 2021 n'a pas été entendue. Cependant, deux hommes ne sont plus désormais concernés par le statut de DPS et feront l'objet d'un rapprochement conformément aux lois du pays auquel il appartient. C'est là un fait notable.

En tout état de cause, il souligne qu'un processus est à présent ouvert auquel son groupe compte participer pleinement, activement et positivement, avec respect vis à vis du **Président du Conseil exécutif de Corse** et de l'Etat tout en demeurant vigilant. Des désaccords se manifesteront. De ce point de vue, il ne dérogera pas avec son groupe aux principes qu'il défend et il n'adhérera pas à certaines revendications.

Il évoque l'importance du rôle de l'Etat mais précise qu'il n'est pas au service de ce dernier mais au service de la Corse et de ses enfants. Cet Etat ne doit pas se limiter en substance à l'emploi du mot "magique" d'autonomie qui n'effraie personne au sein de son groupe. Il est tenu de parler également d'infrastructures. Il est évident que ce processus ne saurait concerner que le seul hémicycle. La société civile est tenue d'y être associée. A son terme, le peuple corse doit être convoqué dans le cadre d'un référendum pour s'exprimer sur son contenu. Les élections territoriales écoulées n'ont pas donné mandat à **l'Assemblée de Corse** pour conduire de telles négociations.

Par ailleurs, **M. MARCANGELI** manifeste de l'inquiétude pour la démocratie en Corse. Elle montre d'évidents signes de faiblesse et le pouvoir central n'accorde pas la moindre attention à ce phénomène. Ainsi, 40% de nos concitoyens ne se sont pas rendus aux urnes et il ya lieu de prendre ce état de fait en considération.

Rappelant que le mouvement national n'est pas seul, il dit que d'autres sensibilités existent en Corse et doute qu'elles aient actuellement le droit de s'exprimer. Un vrai problème de démocratie subsiste aujourd'hui dans cette île. D'aucuns empêchent d'autres d'étudier, certains ne peuvent pas dire ce qu'ils pensent et lui-même s'est résigné à ne pas se rendre aux obsèques d'Yvan COLONNA alors qu'il connaît la famille. Il se déclare consterné par le fait qu'une jeune de fille de seize ans s'exprimant devant le micro de Via Stella considère que seule la violence peut résoudre les problèmes auxquels cette île est confrontée. D'autres principes et valeurs méritent d'être défendus.

Il conclut en mentionnant que, pour la jeunesse, son groupe prendra toute sa part dans le processus de réconciliation.

**M. COLONNA** souhaite insister sur le fait que le groupe auquel il appartient ainsi que d'autres portent l'idée d'autonomie depuis 2015.



Il évoque les travaux conduits par **la commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse** au cours desquels ont été abordé trois espaces géographiques différents :

- la Corse avec Mme MASTOR,
- la Méditerranée et l'Atlantique avec M. FAZI,
- les territoires ultramarins français avec Mme BERTILE.

Sans déflorer le futur rapport d'information appelé à être présenté à **l'Assemblée de Corse** au terme des travaux menés par la commission considérée, il souligne que l'autonomie n'est pas une idée révolutionnaire et qu'elle figure dans la Constitution. Cette notion est polysémique et hétérogène. En France, l'autonomie existe. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie bénéficie-t-elle d'un statut d'autonomie. Celle-ci a été conçue dans le cadre d'un processus d'autodétermination. Par ailleurs, l'autonomie constitue la règle en Méditerranée et en Europe, il cite à titre d'exemple les Açores et Madère. Elle apparaît clairement envisageable dans le cadre français. Cela a été dit par le ministre de l'Intérieur lors de sa visite. Des possibilités s'offrent à la Corse et un travail considérable attend **l'Assemblée de Corse** mais il appartient à l'Etat d'accomplir sa part, l'Histoire s'écrivant à deux dans le cas d'espèce. Il est nécessaire de converger vers une autonomie politique et il convient de laisser le choix à nos enfants de se déterminer en qualité de Corses.

**M. ACQUAVIVA** constate que le droit n'a pas été appliqué concernant le cas COLONNA et que le peuple corse a été considéré comme un peuple "*préféticide*".

Il est conscient de ce que le peuple corse n'est pas composé des seuls nationalistes et qu'il est tenu de trouver un accord pour négocier ensuite avec l'Etat.

S'agissant de l'amorce, il est évident que le niveau d'entrée est plus élevé qu'en 2002. Un statut sui generis a été évoqué par le représentant du gouvernement. En tout état de cause, une réforme constitutionnelle interviendra dans un premier temps suivie de lois organiques.

Le Président de la République s'est exprimé sur la présence de lignes rouges qu'il refuse de franchir. Elles ont été posées par le ministre de l'Intérieur dans le cadre de sa visite. Pour autant, elles seront abordées lors des discussions. Deux pièges doivent être évités :

- celui des factions susceptibles d'entraver le processus en cours ou de le faire échouer à son terme,
- celui opéré par les "*faucons*" de l'Etat qui y sont résolument opposés.

Il rappelle l'audition des responsables des services pénitentiers de la prison d'Arles avec sa part d'ombre et de lumière.

Il se déclare néanmoins confiant.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** remercie tous les intervenants pour la qualité de leurs propos. Il s'agissait d'un moment important pour les élus qui ont fait montre de la hauteur de vue requise face à un processus qu'il qualifie d'historique. Chacun a pris conscience de la situation et de la nécessité de la transformer. Un premier pas décisif a été franchi qui en appelle beaucoup d'autres. L'hémicycle a envoyé à l'Etat un message de responsabilité, de dignité et d'espoir. Au niveau de ce dernier, les élections présidentielles et la présence de "*faucons*" laissent planer de l'incertitude. D'autres ont cependant manifesté la volonté d'avancer. Les points suivants sont désormais acquis :

- l'existence d'une volonté commune de réussir ensemble,
- l'exigence de justice et de vérité concernant le décès tragique d'Yvan COLONNA,
- la reconnaissance du droit au rapprochement et à la liberté conditionnelle.

En ce qui concerne l'opposition qui représente un corse sur trois, elle dispose de toute sa place au sein du processus. Dans cet esprit, il s'attache à lever les doutes formulés par **M. MARCANGELI** et donne son accord afin que le peuple se prononce. De ce point de vue, la réconciliation est acquise entre les différentes sensibilités qui composent l'assemblée délibérante.

**Le Président SIMEONI** s'adresse également aux forces nationalistes dont une partie siège dans l'opposition et confirme son souhait de favoriser l'unité.

Il évoque brièvement les modèles néo-calédonien et polynésien.

Il conclut en rappelant que **l'Assemblée de Corse** a fait parvenir à Paris et aux proches d'Yvan COLONNA un message empreint de responsabilité et d'espoir.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** remercie les élus pour la grande qualité des débats mais aussi la franchise et le respect mutuel qui ont été manifestés durant cette séance. Tous les groupes politiques s'inscrivent dans la perspective d'une voie démocratique.

Elle suspend la séance à 18 heures 10 et fixe la reprise à 9 heures 30 le 1<sup>er</sup> avril.

### **SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2022**

La reprise intervient à 9 heures 50.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** suspend immédiatement la séance et indique qu'il est nécessaire de réunir **la Conférence des Présidents** pour arrêter un nouvel ordre de passage des dossiers.

La séance reprend à 9 heures 55.

**La Présidente MAUPERTUIS** demande à **Mme MARCHETTI** de procéder à l'appel nominal.

#### **Sont présents :**

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, présidente de l'Assemblée de Corse,

**M. Hyacinthe VANNI**, Vice-président de l'Assemblée de Corse,  
**Mme Nadine NIVAGGIONI**, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse (Teams),

**Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Teams), Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN (Teams), Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI (Teams), Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA,**

Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI (Teams), Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI (Teams) et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et ont donné pouvoir : Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI, Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Michel SAVELLI, Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Frédérique DENSARI, M. Joseph SAVELLI à M. Louis POZZO di BORGIO et Mme Julia TIBERI à M. Antoine POLI.

M. VANNI constate que le quorum est atteint et ouvre la séance, la **Présidente MAUPERTUIS** étant contrainte de s'absenter quelques instants. Il prie l'assemblée délibérante de bien vouloir accepter les excuses de l'intéressée. Il rappelle à chacun des participants qu'il y a lieu de porter un masque.

Un incident technique survient qui ne permet pas à **Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA** de présenter son rapport dans l'immédiat.

#### 1) Rapport n° 072 portant sur le développement durable année 2021

M. PAOLINI présente le rapport.

La présidence de l'assemblée délibérante est assurée par la **Présidente MAUPERTUIS**.

Interviennent **Mmes et MM. COLONNA, GHIONGA, Saveriu LUCIANI, MARCANGELI, PIERI, QUASTANA, CAITUCOLI, ANGELINI, BENEDETTI** et la **Présidente MAUPERTUIS**.

**Le Conseiller exécutif** répond aux intervenants.

**L'Assemblée de Corse** prend acte de la présentation de ce rapport.

#### 2) Rapport n° 067 annuel en matière d'égalité femmes-hommes 2021

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA**.

Preennent la parole **Mmes et MM. FAGNI, GHIONGA, MONDOLONI, ANGELINI** et la **Présidente MAUPERTUIS**.

**Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA** et le **Président du Conseil exécutif de Corse** apportent des éléments de réponse aux intéressés.

L'Assemblée de Corse prend acte de la présentation de ce rapport.

**3) Rapport n° 060 portant adoption pour l'exercice 2022 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au Budget Primitif 2022 de la Collectivité de Corse**

Le Président du Conseil exécutif de Corse rapporte.

**M. POZZO di BORGIO** donne lecture du rapport de la **commission des Finances et de la Fiscalité** qui a délivré un avis favorable ; les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

S'est exprimé **M. GHIONGA**.

La Présidente **MAUPERTUIS** met le rapport aux voix selon la formule simplifiée.

**M. VANNI** indique que les élus du groupe **Fà Populu Inseme** votent pour.

**Mme PIERI** indique que les élus du groupe **Un Soffiu Novu** s'abstiennent.

**M. P. POLI** et **M. BENEDETTI** indiquent que les élus des groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** ne participent pas au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix **ACQUAVIVA**, Danielle **ANTONINI**, Véronique **ARRIGHI**, Jean **BIANCUCCI**, Jean-Marc **BORRI**, Paul-Joseph **CAITUCOLI**, Françoise **CAMPANA**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Vannina **CHIARELLI-LUZI**, Anna Maria **COLOMBANI**, Romain **COLONNA**, Frédérique **DENSARI**, Muriel **FAGNI**, Petru Antone **FILIPPI**, Lisa **FRANCISCI**, Eveline **GALLONI d'ISTRIA**, Jean-Charles **GIABICONI**, Ghjuvan'Santu **LE MAO**, Jean-Jacques **LUCCHINI**, Don Joseph **LUCCIONI**, Sandra **MARCHETTI**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Paula **MOSCA**, Nadine **NIVAGGIONI**, Jean-Paul **PANZANI**, Juliette **PONZEVERA**, Louis **POZZO di BORGIO**, Anne-Laure **SANTUCCI**, Joseph **SAVELLI**, François **SORBA**, Hervé **VALDRIGHI** et Hyacinthe **VANNI**.

**Se sont abstenus** : Mmes et MM. Didier **BICCHIERAY**, Valérie **BOZZI**, Cathy **COGNETTI-TURCHINI**, Christelle **COMBETTE**, Santa **DUVAL**, Pierre **GHIONGA**, Pierre **GUIDONI**, Xavier **LACOMBE**, Laurent **MARCANGELI**, Marie-Thérèse **MARIOTTI**, Georges **MELA**, Jean-

Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABS. : 17  
NP : 14

#### 4) Rapport n° 068 relatif au Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022

Le Président SIMEONI présente le rapport.

M. POZZO di BORGIO lit le rapport de la commission des Finances et de la Fiscalité qui a donné un avis favorable. Les groupes Avanzemu et Un Soffiu Novu n'ont pas participé au vote et le groupe Core In Fronte était absent.

Prennent la parole Mme et MM. LACOMBE, ANGELINI, BENEDETTI, GIACOMETTI-PIREDDA, MONDOLONI, POZZO di BORGIO, ACQUAVIVA et CAITUCOLI.

Le Président du Conseil exécutif de Corse répond aux intéressés. A l'issue, il présente un amendement qui porte sur une erreur matérielle et dont la teneur suit :

#### « ARTICLE PREMIER :

*Le projet de budget primitif EST MODIFIE comme suit :*

En section de fonctionnement :

**Dépense :**

**En autorisation d'engagement :**

- *L'autorisation d'engagement 3174 « Participations SDIS », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer pour l'aménagement du territoire », la politique IV.D « La prévention contre les incendies et la*

forêt », la compétence 317 « Prévention contre les incendies », prévue à hauteur de 49 918 000 € au BP 2022 est augmentée de 218 000 € par le présent amendement au BP 2022, ce qui porte son montant à 50 136 000 €.

Cette inscription complémentaire d'AE vient augmenter la contribution 2022 attribuée au Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse de 218 000 € et la porte ainsi à 26 616 000 €.

**Motif :**

Cet amendement fait suite à une erreur matérielle.

**ARTICLE 2 :**

**PROCÉDE** à l'affectation complémentaire sur le programme 3174 « Participations SDIS » des 218 000 € d'autorisations d'engagement au bénéficiaire Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse. La contribution 2022 de la Collectivité de Corse est ainsi portée à 26 616 000 €. »

**M. ANGELINI** demande une suspension de séance. Celle-ci est de droit et intervient à 14 heures 29.

La séance reprend à 14 heures 38.

**4-1- Vote de l'amendement :**

L'amendement est mis aux voix par **la Présidente MAUPERTUIS** selon la formule simplifiée.

**M. VANNI** indique que les élus du groupe **Fà Populu Inseme** votent pour.

**M. P. POLI, Mme PIERI et M. BENEDETTI** indiquent que les élus des groupes **Avanzemu, Un Soffiu Novu et Core In Fronte** ne participent pas au vote.

L'amendement en cause est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour :** Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI

d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 31

#### 4-2- Vote du rapport amendé :

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport ainsi amendé aux voix.

M. VANNI indique que les élus du groupe **Fà Populu Inseme** votent pour.

M. P. POLI et Mme PIERI indiquent que les élus des groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** votent contre.

M. BENEDETTI indique que les élus du groupe **Core In Fronte** ne participent pas au vote.

Le Budget Primitif amendé est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel



**FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.**

**N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.**

**POUR : 32**

**CONTRE : 25**

**ABS. : 0**

**NP : 6**

La séance est suspendue à 14 heures 43, la reprise est fixée à 15 heures 30.

La reprise intervient à 16 heures 14.

**Mme PEDINIELLI** sollicite l'autorisation de procéder à un point d'ordre. Elle rappelle que lors des discussions qui ont précédé l'adoption du nouveau **Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse**, les élus étaient convenus de développer la pratique des questions écrites. Dans cet esprit, le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas manqué de déposer deux questions écrites le 14 février 2022 dernier au **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Celles-ci ont été transmises au **Conseil exécutif de Corse** qui, dans l'immédiat, n'a formulé aucune réponse.

**Le Président SIMEONI** prend l'engagement de communiquer les réponses correspondantes avant le mercredi suivant.

**5) Rapport n° 075 portant soutien de la Collectivité de Corse au peuple ukrainien**

**Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA** présente le rapport.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** invite les élus à se prononcer sur l'urgence.

Les groupes se prononcent favorablement.

Le principe de l'urgence est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

Prennent la parole **Mmes et MM. GHIONGA, PEDINIELLI, ANGELINI, VANNI** et la **Présidente de l'Assemblée de Corse**.

**Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA** et le **Président du Conseil exécutif de Corse** répondent aux intéressés.

Le rapport est soumis aux votes des élus.

**M. VANNI, M. S. LUCIANI, Mme PEDINIELLI et M. BENEDETTI** indiquent que les élus des groupes **Fà Populu Inseme, Avanzemu, Un Soffiu Novu et Core In Fronte** votent pour.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

Il s'ensuit des applaudissements.

**6) Rapport n° 074 relatif à la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'Etat et de la Croix-Rouge française de cinq logements dépendant de l'ancien collège des Paduli à Aiacciu en vue d'assurer l'accueil et l'hébergement temporaire des réfugiés de guerre ukrainiens**

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA procède à la présentation du rapport.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** soumet aux voix le rapport dont il s'agit.

**M. VANNI, M. S. LUCIANI, Mme PEDINIELLI et M. BENEDETTI** indiquent que les élus des groupes **Fà Populu Inseme, Avanzemu, Un Soffiu Novu et Core In Fronte** votent pour.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour :** Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

L'hémicycle applaudit.

**7) Rapport par lequel l'Assemblée de Corse prend acte du renouvellement du mandat du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)**

Mme A. LUCIANI rapporte.

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande à ce que l'organe délibérant se prononce sur l'urgence.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

A l'issue, l'Assemblée de Corse prend acte du renouvellement du mandat du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

## **8) Rapport n° 059 portant organisation de la première édition des Assises de l'architecture et du patrimoine**

La présentation du rapport est effectuée par **Mme LUCIANI**.

**Mme FAGNI** lit le rapport de la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux. Elle indique que la commission en cause a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

S'expriment **Mmes** et **MM. GALLONI d'ISTRIA, LE BOMIN, GHIONGA, MARIOTTI, CAITUCOLI, S. LUCIANI** et la présidente **MAUPERTUIS**.

**Mme LUCIANI** conclut.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix le rapport.

**M. VANNI, M. S. LUCIANI, Mme PEDINIELLI** et **Mme BRANCA** indiquent que les élus des groupes **Fà Populu Inseme, Avanzemu, Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** votent pour.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour** : **Mmes** et **MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI** et **Hyacinthe VANNI**.

**POUR : 63**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

**9) Rapport n° 062 relatif au budget primitif du budget annexe 2022 du Laboratoire d'Analyses Cismonte**

**M. GIOVANNANGELI** rapporte.

**M. VANNI** donne lecture du rapport commun au n° 063 de la **commission des Finances et de la Fiscalité**. Celle-ci a émis un avis favorable. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Interviennent sur ce rapport et le suivant **Mme** et **MM. MARIOTTI, BENEDETTI** et **S. LUCIANI**.

**Le Conseiller exécutif** et **le Président SIMEONI** répondent aux intéressés.

Le rapport est mis aux voix.

**M. VANNI** indique que les élus du groupe **Fà Populu Inseme** votent pour.

**M. S. LUCIANI** et **Mme PEDINIELLI** indiquent que les élus des groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** votent contre.

**M. BENEDETTI** indique que les élus du groupe **Core In Fronte** ne participent pas au vote.

Le rapport est adopté à la majorité absolue.

**Ont voté pour** : **Mmes** et **MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis**

**POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.**

**N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.**

**POUR : 32  
CONTRE : 25  
ABS. : 0  
NP : 6**

**10) Rapport n° 063 relatif au budget primitif du budget annexe 2022 du Laboratoire d'Analyses Pumonti**

**M. GIOVANNANGELI** présente le rapport.

Le rapport est soumis aux suffrages des élus.

**M. VANNI** indique que les élus du groupe **Fà Populu Inseme** votent pour.

**M. S. LUCIANI** et **Mme PEDINIELLI** indiquent que les élus des groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** votent contre.

**M. BENEDETTI** indique que les élus du groupe **Core In Fronte** ne participent pas au vote.

Le rapport est approuvé à la majorité absolue.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel**



**FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.**

**N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.**

**POUR : 32**

**CONTRE : 25**

**ABS. : 0**

**NP : 6**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de déroger aux règles en matière de temps de travail pour les personnels du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse** ; les élus avalisent cette dérogation.

**11) Rapport n° 048 relatif à l'emploi de Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse ouvrant droit à un logement de fonction par nécessité absolue de service**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** présente le rapport.

**M. VANNI** lit le rapport de la **commission des Finances et de la Fiscalité**. Celle-ci a émis un avis favorable. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Le rapport est mis aux voix.

**M. VANNI et Mme PEDINIELLI** indiquent que les groupes **Fà Populu Inseme** et **Un Soffiu Novu** votent pour.

**M. S. LUCIANI et M. BENEDETTI** indiquent que les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** ne participent pas au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**N'ont pas participé** : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 49**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 14**

## **12) Rapport n° 061 portant autorisation du Président du Conseil exécutif de Corse à ester en justice**

Le rapport est présenté par le **Président SIMEONI**.

La **commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

**M. GHIONGA** s'exprime.

**La Présidente MAUPERTUIS** met le rapport aux voix.

**M. VANNI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme** et **M. BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

**M. S. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu** et **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu** ne participent pas au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**N'ont pas participé** : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

**POUR : 38**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 25**

**13) Rapport n° 052 concernant la participation de la Collectivité de Corse en qualité de membre fondateur au Groupement d'intérêt public portant Maison des adolescents de Portivechju**

Mme FAZI présente le rapport.

Le rapport de la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux est lu par Mme FAGNI. Celle-ci a émis un avis favorable.

La commission des Finances et de la Fiscalité a également donné un avis favorable.

Mme FAGNI lit l'intervention de Mme DENSARI. Interviennent M. ANGELINI qui indique qu'il ne participera pas au vote, et M. ACQUAVIVA.

Mme FAZI répond.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

**Est absent : M. Jean-Christophe ANGELINI.**

M. VANNI, M. S. LUCIANI, Mme PEDINIELLI et M. BENEDETTI indiquent que les groupes Fà Populu Inseme, Avanzemu, Un Soffiu Novu et Core In Fronte votent pour.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula**

MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0

#### **14) Rapport portant modification des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse dans divers organismes**

La Présidente MAUPERTUIS indique qu'il y a lieu de désigner des élus pour siéger au sein du Comité de Bassin et du Conseil de famille des pupilles de l'Etat.

S'agissant du Comité de Bassin, M. BENEDETTI est proposé pour siéger en remplacement de M. FILIPPI.

Concernant le Conseil de famille des pupilles de l'Etat, M. GHIONGA est proposé pour siéger en remplacement de Mme TERRIGHI.

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande aux élus de se prononcer sur les présentes propositions.

L'Assemblée de Corse en prend acte.

#### **15) Procès-verbal de la séance des 24 et 25 février 2022**

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet à l'approbation des élus le procès-verbal synthétique de la réunion de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 février 2022.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI,

Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0

**Le Président SIMEONI** précise que les engins de la collectivité ont procédé au déneigement du col de Vizzavona et qu'il est désormais franchissable.

À 18 heures 45, l'ordre du jour est épuisé et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Aiacciu, le 28 avril 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ANNEXE**



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 31 DI MARZU E 1<sup>MU</sup> D'APRILE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 31 MARS ET 1<sup>ER</sup> AVRIL**

**ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR**

**JEUDI (MATIN) – 10 H 00**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**JEUDI (APRES-MIDI) – 14 H 00**

**SEQUENZA PULITICA INCÙ INTERVENZIONE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU, DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA È DI I GRUPPI PULITICHI/ SEQUENCE POLITIQUE AVEC INTERVENTIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF, DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET DES GROUPES POLITIQUES**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESSU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 24 È 25 DI U FERRAGHJU DI U 2022 / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DES 24 ET 25 FEVRIER 2022**

**CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Raportu n° 059 : Organizzazione di a prima edizione di l'Assise di l'Architettura è di u patrimoniu.**

**Raportu n° 059 : Organisation de la première édition des Assises de l'architecture et du patrimoine.**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE**

**Raportu n° 048 : Impiegu di Direttore Generale di i Servizi di a Cullettività di Corsica chì dà dirittu à allogghju di funzione per necessità assoluta di serviziu.**

**Rapport n° 048 : Emploi de Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse ouvrant droit à un logement de fonction par nécessité absolue de service.**



**Raportu n° 061 : Deliberazione da autorizà u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica à andà in tribunale.**

**Rapport n° 061 : Délibération portant autorisation du Président du Conseil exécutif de Corse à ester en justice.**

### SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

**Raportu n° 052 : Partecipazioni di a Cullittività di Corsica in qualità di sociu fundatori di u Gruppamentu d'Intaressu Publicu, puntellu di a Casa di l'aduliscanti di Portivechju.**

**Rapport n° 052 : Participation de la Collectivité de Corse en qualité de membre fondateur au Groupement d'intérêt public portant Maison des adolescents de Portivechju.**

### VENDREDI (MATIN) À 9 H 30

#### BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

**Raportu n° 067 : Raportu 2021 in fattu di parità trà donne è omi.**

**Rapport n° 067 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes 2021.**

**Raportu n° 072 : Raportu nantu à u sviluppu à longu andà 2021.**

**Rapport n° 072 : Rapport sur le développement durable année 2021.**

**Raportu n° 060 : Approvu par l'asirciziu 2022 di i tariffi, cuefficienti è parcintuali rilativi à i sfarenti tassi fiscali iscritti à u Bughjettu Primitivu di a Cullittività di Corsica.**

**Rapport n° 060 : Adoption pour l'exercice 2022 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au Budget Primitif 2022 de la Collectivité de Corse.**

**Raportu n° 068 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2022.**

**Rapport n° : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022.**

**Raportu n° 062 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2022 di u Laboratoriu d'Analisi Cismonte.**

**Rapport n° 062 : Budget primitif du budget annexe 2022 du Laboratoire d'Analyses Cismonte.**

**Raportu n° 063 : Bughjettu primitivu di u bughjettu annessu 2022 di u Laboratoriu d'Analisi Pumonti.**

**Rapport n° 063 : Budget primitif du budget annexe 2022 du Laboratoire d'Analyses Pumonte.**

### VENDREDI (APRES-MIDI)

#### SULIDARITÀ INTERNAZIUNALE / SOLIDARITE INTERNATIONALE

**Raportu n° 074 : Missa à dispusizioni gratisi à ghjuvori di u Statu è di a Croci Rossa di cinqui appartamenti dipendenti di l'anzianu collehju di i Paduli in Aiacciu da accoglia è allughjà rifughjati di guerra ucraniani.**

**Rapport n° 074 : Mise à disposition à titre gratuit au profit de l'Etat et de la Croix-**

Rouge française de cinq logements dépendant de l'ancien collège des Paduli à Aiacciu en vue d'assurer l'accueil et l'hébergement temporaire des réfugiés de guerre ukrainiens.

**Raportu n<sup>u</sup> 075 : Sustegnu di a Cullitività di a Corsica à u populu ucraniani.**

**Rapport n° 075 : Soutien de la Collectivité de Corse au peuple ukrainien.**

\*\*\*\*\*